



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

**Date de la convocation :** 13/06/2025

**Date d'affichage :** 13/06/2025

***DELIBERATION N° 039/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

**SEANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents :** François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

**Pouvoirs :**

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absent :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Christine BACHES

**OBJET :** Deuxième répartition des subventions 2025 aux associations loi 1901.

Madame Céline Freixinos, Adjointe déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative, rappelle à l'assemblée que, lors du vote du budget Primitif 2024, le conseil municipal a approuvé une enveloppe de 85 000 € (article 6574) destinée aux subventions aux diverses associations loi 1901 de la commune (culturelles, sportives, personnes âgées) mais aussi aux associations caritatives, scolaires et certaines extérieures à la commune.

Elle indique que le conseil a déjà alloué 57 330 €, le 10/04/2025, lors de la première répartition des subventions aux associations.

La commission « Jeunesse et sports » qui s'est réunie le 10/06/25 a émis un avis favorable lors de l'examen des dossiers pour la deuxième répartition 2025, pour un montant total de 4 200 €, répartis comme suit.

ASSOCIATION LOI 1901	SUBVENTION 2025
Basket Olympique Saleilles	100 €
SGHB HAND BALL	2 000 €
Les Tricotines	100 €
Club des aînés « Els Rovillats »	500 €
Club de football de table saleillenc	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 €</b>

Ainsi, Madame Céline Freixinos propose d'approuver la deuxième répartition 2025 des subventions, d'un montant de 4 200 €, allouées selon le tableau supra.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame Céline Freixinos et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Décide** d'allouer une deuxième répartition des subventions 2025 aux associations loi 1901, pour un montant de 4 200 €, suivant le tableau ci-après :

ASSOCIATION LOI 1901	SUBVENTION 2025
Basket Olympique Saleilles	100 €
SGHB HAND BALL	2 000 €
Les Tricotines	100 €
Club des aînés « Els Rovillats »	500 €
Club de football de table saleillenc	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 200 €</b>

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
François RALLO

Publication le : 20 JUIN 2025